Elections Législatives - SCRUTIN DE BALLOTTAGE DU 12 MARS 1967 - Département de Maine-et-Loire

1re CIRCONSCRIPTION - ANGERS-NORD



Pierre SICARD

Ancien Conseiller Municipal d'Angers (14 ans de mandat)
Ouvrier professionnel à la S.N.C.F.
Combattant volontaire de la Résistance - Ex-interné-R.
Médaille des Evadés

Candidat pour le renforcement de l'Union des Forces de Gauche et Démocratiques

Remplaçant éventuel : Marcel LINARD

Electrices, électeurs, démocrates

Au 1er tour, sur le nom de PIERRE SICARD, le Parti Communiste Français obtient 6 253 suffrages, et YVES LOISON, candidat de la Fédération de la Gauche Démocrate et Socialiste, 5 658. Ainsi, la Gauche unie totalise 11 911 voix, talonnant de 300 voix seulement le représentant du Pouvoir.

Ce résultat est le fruit de l'union réalisée lors de notre bataille commune des élections présidentielles contre le Pouvoir personnel.

Aujourd'hui, sur le plan national, la Gauche remporte un nouveau succès, totalisant 44 % des voix, alors que l'U.N.R. atteint à peine 38 %.

C'EST LA DEMONSTRATION QUE LA GAUCHE REPRESENTE LA FORCE POLITIQUE ESSENTIELLE. L'AVENIR DU PAYS EST AVEC ELLE, ALORS MEME QUE LE CENTRISME VIENT DE FAIRE LA PREUVE DE SON IMPUISSANCE.

Le 12 mars, il nous faut, dans la première circonscription, consolider et élargir encore cette représentation sur la base de l'accord national entre le P.C.F., la F.G.D.S. et le P.S.U.

Choisi démocratiquement au premier tour par les électeurs de Gauche, PIERRE SICARD est désigné comme le candidat d'Union des Républicains pour le 2e tour.

Tous les Démocrates résolument hostiles au Pouvoir personnel, tous les Républicains qui n'ont pu voter le 5 mars, doivent s'unir, le 12 mars, sur la base des options communes définies dans l'accord P.C.F. - F.G.D.S.

Avec courage, confiance et certitude, tous les républicains et démocrates barreront la route à Pisani sur le nom de Pierre SICARD.

● Une réforme de la Constitution aboutissant à la suppression ou la révision des articles utilisés pour imposer le pouvoir personnel.

● La garantie des libertés individuelles et collectives et un statut démocratique de l'O.R.T.F.

● La sauvegarde des libertés des collectivités locales.

● La suppression des limitations du droit de grève, la reconnaissance de la section syndicale d'entreprise et l'élargissement des attributions des Comités d'entreprise.

● La libération matérielle et morale de la femme; l'abrogation des textes législatifs contre la contraception.

En matière économique, les deux délégations affirment qu'il ne peut y avoir ni démocratie véritable ni avenir heureux pour la France tant que ne seront pas réalisés des investissements capables de permettre au pays de participer efficacement à la compétition pacifique entre les nations et de donner à tous les Français les moyens de satisfaire leurs besoins les plus légitimes.

Cela suppose qu'à la priorité accordée à la course aux armements atomiques soient opposées les priorités fondamentales du droit au logement, à la Santé publique et, avant tout, à l'Education nationale et à la Recherche scientifique.

Les principaux objectifs communs

DÉFINIS PAR L'ACCORD :

Concernant l'Education nationale, les deux délégations indiquent que l'intérêt de la nation exige l'égalité des chances à la jeunesse, la réforme démocratique de l'enseignement et des crédits nécessaires dans le respect de la laïcité de l'Etat et de l'école.

Toujours sur le plan économique et social, les deux délégations jugent indispensable une politique d'expansion et de progrès, ce qui exige notamment les mesures suivantes :

● Un plan économique et social démocratiquement élaboré et destiné à remplacer le Ve Plan.

● La nationalisation des industries d'armements et des banques d'affaires et la gestion démocratique des entreprises nationales.

● La revalorisation des salaires, traitements, pensions et retraites.

● Le plein emploi, la défense des lois de protection sociale et l'abaissement progressif de l'âge de la retraite.

● Une réforme de la fiscalité prévoyant la taxation des gros revenus et un allégement des impôts frappant les salariés et les catégories les plus défavorisées.

● Une politique agricole cohérente fondée sur la coopération, la modernisation de l'agriculture, l'amélioration des conditions de la vie rurale et une juste rémunération du travail paysan.

En matière de politique extérieure, après avoir souligné qu'elles ne dissimulent pas leurs divergences sur des points importants, les deux délégations se déclarent favorables à toutes les initiatives tendant au désarmement général, simultané et contrôlé, au développement de la coexistence pacifique et des relations politiques, économiques et culturelles avec tous les pays, au règlement des conflits internationaux.

Elles estiment nécessaires la cessation immédiate des bombardements américains sur le Nord-Vietnam et le retour de la paix dans cette région par l'application des accords de Genève.

Elles demandent le retour de la France à la Conférence de Genève et elles proclament leur hostilité fondamentale à la force de frappe et leur volonté d'agir en vue d'obtenir la signature du Traité international de Moscou, de s'opposer à la fabrication et à la dissémination des armes nucléaires.

Hostiles à l'armement atomique de l'Allemagne, les deux délégations se prononcent pour l'organisation de la Sécurité Collective européenne et internationale et pour la reconnaissance de la frontière Oder-Neisse.

I. O. A. - ANGERS

VU : LES CANDIDATS